

Témoignage

« J'avais des expériences à faire valoir »

Eve Paolini a obtenu son brevet professionnel responsable d'exploitation agricole (BPREA) grâce à la validation des acquis de l'expérience (VAE). Elle nous explique son parcours.

Eve Paolini est installée agricultrice depuis le 1^{er} mars 2009 sur la commune de Bourg-Saint-Andéol. Elle élève 40 vaches de race Aubrac et souhaite commercialiser l'ensemble de sa production en vente directe. Les broutards sont abattus à 9 mois et découpés à l'abattoir de Tarascon. L'éleveuse propose ensuite des caissettes de 7 kg à un réseau de particuliers qu'elle est en train de constituer, à la fois sur Arles, où elle habite une partie de l'année, et sur le secteur de Bourg-Saint-Andéol. Ses animaux parcourent les forêts communales de Bourg-Saint-Andéol et Saint-Montan grâce à une convention de pâturage avec l'office national des forêts (ONF).

Pour pouvoir mener à bien ce projet d'installation et bénéficier de la dotation jeune agriculteur (DJA), Eve Paolini avait besoin d'obtenir son BPREA. La jeune femme, ayant suivi un cursus universitaire en philosophie, animation socioculturelle et connaissance et gestion des terroirs, ne disposait pas des diplômes nécessaires pour justifier de « la capacité professionnelle agricole ». Après quelques années d'activité comme formatrice au sein d'une association, elle se retrouve en 2005 sans emploi, suite au dépôt de bilan de la structure. « J'avais depuis longtemps envie de m'installer en agriculture. Dès 2001, j'ai acheté des vaches pour vérifier que cette activité me plaisait et aussi pour « me faire la main » ». Entre 2005 et 2008, Eve Paolini recherche des terrains pour s'installer. Un parcours du combattant, durant lequel elle réalise plusieurs stages chez des éleveurs. « Il me fallait mon BPREA, mais je ne souhaitais pas m'engager dans une formation qui me semblait longue et lourde. J'avais des expériences à faire valoir dans le domaine agricole. J'ai donc opté pour la VAE ». La jeune femme, accompagnée par un référent du CFPPA du Pradel, remplit un pré-dossier qui explique son projet et décrit brièvement ses expériences.

Mettre en avant sa pratique professionnelle

La DRAF donne alors son accord pour démarrer un processus de VAE. Eve Paolini reçoit le dossier de validation à remplir. « C'est un gros pavé, qui comporte différentes parties où l'on doit décrire point par point, de façon très pointue, son expérience professionnelle, personnelle et associative. C'est une démarche complètement différente des examens scolaires. Dans ce dossier, il s'agit vraiment de parler de sa pratique professionnelle, c'est-à-dire d'expliquer clairement, dans chaque domaine (alimentation des animaux, suivi sanitaire, reproduction...), ce que je fais pour arriver à tel résultat ». Eve Paolini consacre 8 mois à la réalisation de ce dossier, avec l'appui régulier de sa référente Bernadette Laville au CFPPA. Pendant ces 8 mois, elle effectue également la période de stage requise pour valider son « stage 6 mois ». « Le fait d'avoir choisi une VAE plutôt que la formation au BPREA m'a permis de gagner du temps pour la réalisation de ce stage ». Stage qui, en contrepartie, lui a également permis d'approfondir son expérience et de la valoriser dans le cadre de la VAE.

Au final, Eve Paolini est convoquée par un jury composé d'agriculteurs, de formateurs... Elle doit soutenir le dossier rendu et répondre aux questions pointues de ses évaluateurs. « Le jury a validé l'ensemble des unités capitalisables (UC) du BPREA à partir de mon dossier, sauf la comptabilité. J'ai donc suivi dans la foulée cette UC avec les stagiaires en formation BPREA du Pradel ».

Avec le recul, la jeune femme reconnaît que la VAE demande une grande part d'autonomie et de bonnes capacités rédactionnelles. Mais elle se dit très satisfaite du suivi proposé par le CFPPA, qui lui a permis d'aller jusqu'au bout de sa démarche.

S.Sabot